

Observatoire du documentaire Documentary Network

Mémoire soumis au CRTC

Par l'Observatoire du documentaire du Canada

**En réponse à l'Avis d'audience publique en radiodiffusion
dans le cadre de l'examen de certains aspects
du cadre réglementaire
de la télévision en direct
CRTC 2006-5**

Septembre 2006

2600, AVENUE PIERRE-DUPUY, #206 * MONTRÉAL (QUÉBEC) * H3C 3R6
TÉL 514 878 0588 * FAX 514 878 1597 * obsdoc@sympatico.ca
<http://www.ridm.qc.ca/observatoire>

1. **Mémoire au CRTC.** Par le présent mémoire, l'Observatoire souhaite faire part au CRTC de ses préoccupations face à l'avenir du documentaire à la télévision en direct pour les raisons suivantes : D'une part, la télévision en direct (par ondes hertziennes) est le seul réseau télévisuel à rejoindre l'ensemble de la population canadienne; d'autre part la présence du documentaire à la télévision en direct est une question fondamentale d'identité culturelle, de défense de la démocratie, de tolérance et d'ouverture sur le monde. Nous souhaitons comparaître devant le CRTC afin de pouvoir préciser certains points qui seraient soulevés par d'autres intervenants dans le cadre de cette audience.

2. **L'OBSERVATOIRE DU DOCUMENTAIRE**, fondé en 2003 sous l'égide des Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM), regroupe les principales associations audiovisuelles professionnelles du Québec et du Canada. Il se veut un lieu de réflexion, de rassemblement et de dialogue afin d'assurer au documentaire sa place essentielle dans le cinéma. L'Observatoire veille à ce que le documentaire assume pleinement son rôle fondamental dans la défense de la démocratie, de la tolérance et de l'ouverture au monde. Il favorise la prise de parole et le débat public suscités par les œuvres d'auteurs qui traitent des enjeux, des rêves et des valeurs de la société. Il travaille à l'amélioration des conditions de création, de production et de diffusion du documentaire de qualité.

3. **Le Conseil d'administration de l'Observatoire** est composé de représentants des associations et organismes suivants : L'Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI) * l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) * l'Association québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS) * l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) * la Canadian Film and Television Production Association (CFTPA) * le Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR) * Documentaristes du Canada (DOC) * l'Office national du film du Canada (ONF) * les Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM) * le Vidéographe * Télé-Québec * la Société Radio-Canada * la Canadian Broadcasting Corporation (CBC).

4. **L'Observatoire a développé une vision holistique du documentaire.** Ses travaux consistent à concerter le milieu documentaire, à faire des représentations auprès des autorités publiques et privées, à organiser des événements professionnels (dont un Forum annuel) qui étudient chacun des éléments de la chaîne documentaire et à publier des documents d'analyse afin de mieux connaître et faire valoir l'importance du documentaire au Canada.

5. **EXTRAITS de la Loi sur la radiodiffusion (1991) qui ont guidé notre intervention :** *Le système canadien de radiodiffusion, composé d'éléments publics, privés et communautaires, utilise des fréquences qui sont du domaine public et offre, par sa programmation essentiellement en français et en anglais, un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle.*

6. **Deuxième extrait de la Loi sur la radiodiffusion (1991) :** *Le système canadien de radiodiffusion devrait servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada; favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui mette en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournisse de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien.*

7. **Le documentaire est le genre cinématographique** qui a fait la réputation du Canada à l'étranger depuis l'avènement du cinéma direct au début des années soixante. Aujourd'hui, des films comme *The Corporation* et *Shake Hands With the Devil : the Journey of Roméo Dallaire*, s'inscrivent dans cette grande tradition et ont été primés au prestigieux Festival de Sundance. D'autres ont connu de grands succès à la télévision et en salles comme *À hauteur d'homme* et *Les Voleurs d'enfance*. Les nombreux Oscar et autres prix gagnés à travers le monde par des films produits par l'Office national du film du Canada et par les cinéastes et producteurs indépendants confirment la reconnaissance internationale du documentaire canadien.

8. **Importance socio-politique et culturelle du genre documentaire.** Nous vivons dans une époque marquée par des turbulences extrêmes, qu'elles soient politiques, voire géopolitiques, économiques, sociales, écologiques et culturelles. Nous avons tous et toutes besoin d'une réflexion documentée sur la réalité complexe qui nous entoure. Les cinéastes documentaristes qui nous apportent le fruit d'une réflexion distanciée sont une source de richesse incomparable pour la connaissance de ce monde, pour la qualité de notre réflexion critique et pour notre tolérance à la différence de l'autre. Les documentaristes créent un espace de liberté essentiel à la vie démocratique.

9. **Le CRTC a déjà reconnu l'importance du documentaire** en désignant les documentaires de longue durée «émissions prioritaires» et en les incluant dans les émissions canadiennes sous-représentées aux heures de grande écoute. L'Observatoire souhaite vivement que cette désignation soit maintenue.
10. **Quelques données chiffrées.** Selon le rapport *Tout un monde derrière le petit écran* publié par le Fonds canadien de télévision en 2006, le genre documentaire représente 37% des heures produites financées par le FCT avec seulement 19% de son budget de financement. Le nombre d'heures est en hausse depuis deux ans alors que l'enveloppe subit une légère baisse depuis deux ans. Par ailleurs, selon *Profil 2006*, un rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada (APFTQ/CFTPA), alors que les émissions de fiction ont augmenté de 15% au cours de l'année 2004-2005, **les documentaires ont diminué de 13%. Le nombre d'heures documentaires a diminué de 11 %. Le budget horaire moyen** des documentaires s'établissait à 180 000\$, soit 3 % sous le montant courant en 2003-2004.
11. **Importance de la présence soutenue d'une diversité de documentaires sur les principales chaînes publiques et privées de la télévision en direct.** Rappelons que selon l'enquête de Canadian Media Research Inc., août 2006 (publiée sur le site du CRTC), quoique l'auditoire qui dépend de la réception en direct soit en nette diminution, il y a encore un pourcentage important de spectateurs qui y a recours. Par exemple, aux réseaux privés : Global 7,8%, CTV 14%, TVA 23%, TQS 21,5% ; aux réseaux publics : CBC 16,2% SRC 20%, TQ 33,3% TVO 25%. On notera que les réseaux publics qui accordent le plus d'importance au documentaire sont ceux qui ont le plus fort pourcentage d'auditoire qui dépend de la réception en direct.
12. Ce précieux apport à la vie démocratique que constitue le documentaire doit être accessible à l'ensemble de la population et c'est pourquoi l'Observatoire recommande que le CRTC s'assure d'une présence grandissante d'une diversité de genres documentaires et en particulier du documentaire d'auteur sur les ondes hertziennes. Les chaînes de télévision en direct, en particulier les chaînes publiques, sont les **vaisseaux amiraux** de la télévision; le choix d'émissions des télédiffuseurs est un message à la population de ce qui est important et de ce qui ne l'est pas. Le message des télédiffuseurs devrait indiquer clairement que le documentaire d'auteur est essentiel à leur public.

13. En outre, comme le documentaire d'auteur — qui propose en général une réflexion sur le monde, — arrive difficilement à concurrencer les émissions de divertissement, les télédiffuseurs doivent créer un **environnement favorable** au documentaire afin d'attirer davantage le public. Par exemple nous sommes reconnaissants à Télé-Québec de diffuser les documentaires sans pauses publicitaires et dans leur version pleine longueur. Nous sommes aussi reconnaissants à la Société Radio-Canada d'avoir redonné à l'heure documentaire un minutage de format international c'est à dire 52 minutes alors qu'il était tout récemment de 44,30 minutes. Nous croyons qu'il est tout aussi important de faire de la sortie d'un documentaire un événement remarquable, par la programmation d'émissions d'appui (entrevue du réalisateur ou du personnage, débat d'experts ou du public, etc) et par de la publicité-maison.

14. L'Observatoire rappelle que le **Comité permanent de Patrimoine canadien** a recommandé dans son Rapport intérimaire sur l'industrie canadienne de la cinématographie (juin 2006) : *«que CBC/Radio-Canada élabore un plan à long terme pour accroître progressivement le nombre d'heures de diffusion de films et de longs documentaires canadiens sur les réseaux de langue anglaise et française»*.

15. L'Observatoire désire aussi rappeler au CRTC l'importance cruciale du **Fonds canadien de télévision** (FCT) dans la protection et la promotion de la télévision canadienne et en particulier du genre documentaire et souhaite que son enveloppe soit augmentée.

16. Depuis cette année, la **télévision publique nationale** bénéficie d'une enveloppe protégée au Fonds canadien de télévision, ce qui rassure tous ceux et celles qui croient que des documentaires d'auteur peuvent rarement satisfaire aux mêmes critères de performance en matière d'auditoire que les autres types d'émissions.

17. L'Observatoire souhaite que les enveloppes des **télévisions éducatives** puissent bénéficier d'une protection semblable d'une part parce qu'elles accordent une place de choix aux documentaires d'auteur et d'autre part, parce que leur mandat se concilie difficilement avec le critère de performance; de plus leurs budgets actuels leur permettent difficilement d'octroyer des licences importantes, ce qui les désavantage dans la grille d'analyse du Fonds canadien de télévision.

18. **Droits d'exploitation des nouvelles plateformes.** (C'est-à-dire selon la définition de l'APFTQ : *les nouveaux modes de diffusion des émissions hors cadre de la radiodiffusion traditionnelle, comme la diffusion simultanée sur les sites Internet des diffuseurs, la télédiffusion mobile par cellulaire et autres appareils de réception mobiles, la vidéo sur demande par Internet, etc.*) Il est crucial que le CRTC se penche sur cette question et s'assure que les ayants-droit seront protégés et rétribués équitablement.
19. **L'implantation de la production et de la distribution numérique haute définition** occasionne des frais très importants pour les télédiffuseurs. L'Observatoire s'inquiète que cette transformation technologique se fasse au détriment des budgets réservés à la production et qu'elle se manifeste par une diminution du nombre d'émissions commandées ainsi que par une diminution du montant des licences accordées. Nous souhaitons que le CRTC soit très vigilant sur cette question afin que la qualité et le nombre d'émissions documentaires ne soient pas pénalisés par la mise à niveau technologique.
20. **L'Observatoire remercie les membres du CRTC** de leur bienveillante attention aux préoccupations de notre organisme et espère que ces commentaires et recommandations seront utiles à la défense et à la promotion du documentaire canadien et à celles d'une télévision de qualité.

Fin du document
